

VILLE DE GONDECOURT

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

PRESENTATION GENERALE :

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

La section de fonctionnement qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers: repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante» (revenus des immeubles, locations ...).

La section d'investissement qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune (les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

VUE D'ENSEMBLE :

Proposition 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 795 000,00	3 888 575,62
Section d'investissement	2 825 196,84	2 693 448,50

REPORT DES ANNEES ANTERIEURES	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		1 511 424,38
Section d'investissement	51 230,08	

RESTES A REALISER 2024 (investissement)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	73 573,08	256 551,50

TOTAL (propositions 2025 + reports + restes à réaliser 2024)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	7 745 000,00	8 350 000,00

DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépense,

	2025	Rappel : CA 2024	Vote 2024
Charges à caractère général (correspondent à toutes les dépenses courantes (eau, gaz, fournitures techniques,scolaires,etc.).)	1 088 110,00	942 909,28	1 094 150,00
Charges de personnel	1 949 524,00	1 873 093,23	1 877 000,00
Autres charges et gestion courante (correspondent aux indemnités des élus et aux subventions attribuées)	425 478,51	386 050,88	411 053,00
Atténuations de produits (remboursement taxes)	1 000,00	0 ;00	3 000.00
Charges financières (correspondent au paiement des intérêts des emprunts.)	99 211,29	68 217,24	136 173,46
Charges spécifiques (correspondent aux titres annulés)	15 000,00	444,50	15 000,00
Dotations aux provisions et dépréciations (provisions pour risques, litiges)	4 000,00	976,04	3 000,00
Chapitre 040 (Amortissements (correspondent à la perte de valeur annuel du matériel communal) + divers)	222 676,20	189 134,86	208 623,54
Virement à la section d'investissement	990 000,00	0,00	902 000,00

En recette,

	2025	Rappel : CA 2024	Vote 2024
Atténuations de charges (correspondent aux remboursements de l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie)	15 000,00	26422,05	10 000,00
Produits des services, domaines (correspondent aux rentrées d'argent des services proposés par la commune : cantine, école de musique,etc.,) – remboursement CCPC et CCAS	404 105,00	398 671,98	405 174,09
Impôts et taxes (on y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPC et les droits de mutation)	1 280 564,90	1 285 350,76	1 300 564,90
Fiscalité locale (on y retrouve essentiellement les impôts locaux, la taxe pylônes et les taxes sur l'électricité)	1 525 647,00	1 530 202,01	1 507 218,00
Dotations et participations (correspondent aux aides de l'état)	523 307,69	566 044,98	538 714,79
Autres produits de gestion courante (correspondent essentiellement aux revenus sur les locations des bâtiments communaux)	108 974,99	132 539,86	95 816,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Produits spécifiques	0,00	13 506,64	0,00
Réultat de fonctionnement reporté	1 511 424,38	1 042 512,22	1 042 512,22
Reprises sur amortissements, dépréciations	976,04	393,18	0,00
Opérations d'ordre (travaux en régie)	30 000,00	29 836,81	30 000,00

DETAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépense,

Dépenses d'équipement	2 442 596,84
Restes à réaliser 2024	73 573,08
Remboursement des emprunts	202 600,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 230,08
Opérations patrimoniales*	150 000,00
Opérations d'ordre (travaux en régie)	30 000,00

,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT prévues en 2025 :

Chapitre 20 :

Etudes	20 000,00 euros
Logiciels	20 000,00 euros

Chapitre 21 :

Matériel divers et technique	90 000,00 euros
Travaux de voirie	60 000,00 euros
Véhicule	25 000,00 euros
Signalétique et mobilier urbain	15 000,00 euros
Cimetière : reprise de concessions-puits de cendres-portail	15 000,00 euros
Informatique	12 000,00 euros
Mobilier	11 000,00 euros
Plantation	10 000,00 euros

Opérations :

Opération 43 (AP* 2023-1) – aménagement qualitatif de la place De Gaulle	1 230 271,73 euros
Opération 44 (AP* 2023-2) – construction d'un terrain synthétique stade Lagrené	87 456,32 euros
Opération 45 (AP* 2025-1) – rénovation de l'école Charles Perrault-maîtrise d'oeuvre	50 000,00 euros
Opération 46 (AP* 2025-2) – vidéoprotection	150 000,00 euros
Opération 47 (hors AP*) – façades de l'hôtel de ville	250 000,00 euros
Opération 48 (hors AP*) – rénovation des salles de sports Hergé et Terray	330 000,00 euros

*autorisation de programme

En recette,

Restes à réaliser 2024	256 551,50
Subventions diverses	337 700,00
Remboursement TVA 2023	50 043,17
Taxe d'aménagement	4 799,05
Produits de cession d'immobilisations	887 000,00
Chapitre 040 (Amortissements** et divers)	222 676,20
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
emprunt	0,00
Virement de la section de fonctionnement	990 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	51 230,08
Opérations patrimoniales*	150 000,00

,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

,**les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement

ENDETTEMENT

En 2025, l'annuité des emprunts déjà souscrits se décomposera comme suit :

- 192 898,35 € EN CAPITAL (Investissement)
- 97 905,53 € EN INTERET (Fonctionnement)

Etat de la dette au 01/01/2025 : 3 732 514,09 €, 5 emprunts et un prêt relais en cours, Le prêt relais sera soldé en 2026, 1 emprunt sera soldé en 2027, 1 en 2035, 2 en 2042 et 1 en 2044.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil	Produit estimé
Taxe d'habitation (logements vacants/résidence secondaires)	101 500	10,05	10 201
Taxe foncière bâti	4 314 000	42,10	1 816 194
Taxe foncière non bâti	68 400	45,75	31 293
TOTAL	1 857 688 euros		

- contribution coefficient correcteur : 497 858 euros

Montant total prévisionnel	<u>1 359 830 euros</u>
----------------------------	-------------------------------